

# REFONDER LE PACTE SOCIAL

*L'éditorial d'Hugues de Jouvenel*

*Toute la population mondiale vieillit, mais le Japon et les pays européens ont une longueur d'avance sur les autres et, incidemment, disposent de systèmes de protection sociale beaucoup plus développés qu'ailleurs. Je ne parle pas ici du vieillissement sur un plan biologique — l'espérance de vie en bonne santé n'ayant cessé d'augmenter —, mais de celui qui se mesure à l'aune de l'accroissement prévisible et rapide de la part des personnes dites âgées (les 60 ou 65 ans ou plus) dans la population totale. Ce vieillissement est d'autant plus important qu'arrivent à l'âge de la retraite les générations nombreuses du baby-boom et que celles-ci, en raison du recul de l'âge au décès, ont une espérance de vie en retraite qui ne cesse de s'allonger.*

*La première question est donc de savoir comment assurer le financement des retraites essentiellement fondées, notamment en France, sur le principe de la répartition, donc sur les ressources dépendant principalement du travail des actifs, les régimes par capitalisation ne représentant qu'un supplément dont le rendement est — nous l'avons observé de manière saisissante avec la crise — plus aléatoire (et les revenus du capital, très inégalement réparti, constituant une assiette également moins saisissable, y compris en raison de leur volatilité).*

*Deux facteurs jouent en l'espèce un rôle essentiel : d'abord le rapport entre le nombre d'actifs effective-*

*ment au travail et celui des inactifs allocataires, notamment retraités ; ensuite le rapport entre les revenus du travail et les prélèvements opérés sur ceux-ci, et les droits à pension et le pouvoir d'achat de ces pensions. Ainsi posée, l'équation est simple à comprendre : soit l'on estime nécessaire d'allonger la durée d'activité professionnelle en favorisant l'entrée plus précoce des jeunes sur le marché du travail et le maintien plus longtemps en activité des seniors, au minimum pour stabiliser le ratio entre la durée de cotisation et la durée de vie en retraite ; soit l'on augmente très sensiblement les revenus du travail ou le taux de prélèvement, ou l'on réduit résolument le pouvoir d'achat des pensions de retraite (ceci n'étant pas sans effet sur la dynamique économique d'ensemble).*

*Précisons l'ampleur de l'enjeu. En jouant sur l'équilibre entre le nombre d'actifs occupés et cotisants et celui des retraités, il faudrait pour stabiliser la situation augmenter, d'ici 2050, considérablement la durée du travail, donc d'une part, repousser l'âge auquel les Français pourraient prendre leur retraite (d'autant plus fortement que, au fil du temps les jeunes sont entrés sur le marché du travail à un âge plus avancé que leurs parents), d'autre part, augmenter leur durée de cotisation. Repousser l'âge légal de la retraite serait sans doute une mesure efficace à court terme, mais elle ne saurait nous dispenser d'un allongement de la durée de cotisa-*

*tion dont l'efficacité n'apparaît que sur le long terme. Toutefois, aucune de ces deux mesures, pour nécessaires qu'elles soient, ne sont suffisantes. En outre, les décréter est une chose, les mettre en œuvre en est une autre, singulièrement dans un pays comme la France qui souffre (non par hasard) depuis plus de 40 ans d'un sous-emploi endémique qui risque de persister durablement dans un contexte de croissance économique faible, et où le recours au sous-emploi des jeunes et des seniors constitue une tendance ne pouvant du jour au lendemain être inversée.*

*Regardons alors ce qui peut être fait sur le registre des prélèvements et des droits à pension. Augmenter le prélèvement de plus de cinq points apparaît suicidaire pour l'emploi ; diminuer le pouvoir d'achat des pensions au regard des revenus d'activité de plus de 20 % semble tout aussi difficile, sauf à pénaliser la demande intérieure. Il faudra trouver le moyen de jouer sur toutes ces variables en même temps, mais le cocktail — quel qu'en soit la composition — sera amer.*

*Telle est la sanction inéluctable de l'imprévoyance ou de l'irresponsabilité des acteurs ! Le problème principal tient à la pitoyable situation de l'emploi dans laquelle la France ne cesse de s'enfermer et, bien sûr, aux performances de l'économie française en termes de productivité. Le problème est que la France vit depuis longtemps de ses rentes, mais que celles-ci s'épuisent à grands pas et que les inégalités se creusent au sein des générations et, plus encore, entre les générations.*

*Au demeurant, la retraite n'est qu'un défi parmi d'autres, comme le souligne opportunément Alain Parant qui a assuré à nos côtés la direction scientifique de ce numéro spécial. Le problème du Grand Âge et de la dépendance va devenir de plus en plus préoccupant et soulever des questions très aiguës. L'assurance maladie est tout aussi malade que les systèmes de retraite français. Plombée par l'augmentation des dépenses d'hospitalisation et des affections de longue durée (ALD), la couverture collective des autres pathologies est de plus en plus faible et les coûts qui résulteront de l'augmentation des effectifs de personnes très âgées ne cesseront de croître.*

*Vouloir appliquer à ces problèmes une stricte logique comptable conduirait — qu'on le veuille ou non — à proclamer, comme un ancien gouverneur du Colorado, que les personnes âgées atteintes de maladies mortelles « ont le devoir de disparaître et de laisser la place à l'autre société, celle de nos enfants <sup>1</sup> ». Faut-il en conclure qu'il n'y a aucune issue ? Certainement pas, mais cela signifie en revanche que notre mode d'organisation sociale — y compris le découpage de la vie en trois phases étanches (le temps des études, celui du travail et celui de la retraite) —, même si l'antichambre de l'emploi et celle de la retraite s'allongent, n'est pas tenable. Pour autant que nous tenions réellement aux valeurs fondamentales du modèle social européen, il est donc urgent de nous attacher non seulement à telle ou telle réforme ponctuelle, mais à la refondation sur des bases différentes du contrat social. ■*

1. MAHONEY Thomas M.D. « Le vieillissement aux États-Unis. Un enjeu politique et social majeur ». *Futuribles*, n° 125, octobre 1988, pp. 9-26.